



**COMPTE - RENDU DE LA  
SEANCE DU  
Vendredi 20 décembre 2019  
à 20h30**

**Membres présents :** CLOYE Jérémy, DEPIERRE Catherine, ECLERCY Jean-Paul, FAURE Pierre-Paul, FAURE Ludovic, FAYOLLE Christian, GRAEL Richard, GARNIER Philippe, JOASSARD Patrice, LATOUR Marie-Claude, LUCIEN Martine, VENET Anne-Marie.

**Membres excusés :** ALVERGNAS Jean-Marc, BESSON Guy, PROTIERE Fabien.

**Secrétaire de séance :** ECLERCY Jean Paul

**CONTRIBUTION AU BUDGET ASSAINISSEMENT  
DES RESEAUX UNITAIRES DE LA CCMDL**

Monsieur le maire rappelle que la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) exercera, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compétence assainissement collectif des eaux usées sur l'ensemble de son territoire. En revanche, la compétence en matière de gestion des eaux pluviales continue de relever des communes membres de la CCMDL. Les communes ayant des réseaux d'eaux usées dans lesquels des eaux de pluie se déversent, payeront une contribution annuelle à la CCMDL fixée à 150 /KML. Sur la commune de Meys, le système est à 100% séparatif. Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'accepter le principe de contribution et de valider qu'il n'y aura pas de contribution financière pour Meys. Le conseil municipal vote à l'unanimité.

**ACCEPTATION DE LA SUBVENTION RELATIVE AU  
PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2019**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 mars 2019 concernant la demande de subvention au titre du produit des amendes de police 2018. L'assemblée départementale accorde à la commune de Meys une subvention de 20 461 € au titre des amendes de police 2019. Le conseil municipal accepte la subvention à l'unanimité.

**RENOUVELLEMENT DE L'AVENANT POUR LA  
MISE A DISPOSITION DE LA SALLE COMMUNALE  
DE LA MJ A L'ASSOCIATION MEYSRISTEME**

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de renouveler l'avenant quant à la mise à disposition d'une salle communale pour l'association MEYSRISTEME. Le montant de la redevance d'occupation reste inchangé soit 200

euros par an. Le conseil municipal accepte de renouveler l'avenant à l'unanimité.

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC  
SB2I**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé un contrat de maintenance informatique avec la société SB2I qui est renouvelable chaque année. Pour 2020, le coût total de ce contrat est de 800,64€ TTC. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**OUVERTURE DE CREDITS**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'ouverture de crédits budgétaires en section d'investissement, en attendant le vote du budget 2020. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire rappelle les règles fixées par le conseil municipal en début de mandat concernant les demandes de subvention. Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de

- 32 € à l'association MFR de Saint Laurent de Chamousset
- 32 € à l'association MFR de L'Arbresle.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire rappelle :

- la distribution des sacs poubelles les mercredi 08 janvier de 14h à et samedi 11 janvier de 09h à 12h salle de la cantine
- les vœux du maire le dimanche 12 janvier à 10h30 salle polyvalente
- La lettre de remerciement de la MJ pour l'achat de tapis pour les jeunes du théâtre
- Les travaux de consolidation du mur de Madame Martinez
- L'état d'avancement des travaux OPAC avec l'agrandissement du parking

Philippe GARNIER,



Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Les prochains conseils municipaux auront lieu le 30 janvier à 20h30 et le 27 février 2020.